

Département
AISNEArrondissement
SOISSONSCanton
VILLERS COTTERETSCommune
RETHEUIL

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le Mardi 11 Décembre à 19 heures30,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire de Retheuil, en suite de la convocation en date du 29 Novembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux, MM. Picoré Eric, Jean-Pierre Thomas, Jean-Jacques Bimont, Jean Rébérot, Denis Caner,

Absents excusés :

Pascal Fouquet a donné pouvoir à Eric Picoré

Jean-Danick Fontaine a donné pouvoir à Vincent Siodmak

Absents : Daniel Louvet

Le conseil a choisi pour secrétaire Denis CANER.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Compte-rendu du conseil communautaire de la CCRV du 28/09/2018
- 2 - Délibérations à prendre :
 - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
 - Budget Service des Eaux :
Amortissement factures Groupe Moniteur et Cap Régie de 2016
- 3 - Investissement AD'AP
- 4 - Travaux conduite d'eau rue du Sautoir
- 5 - Feux d'artifice 2019
- 6 - Chemins Ruraux
- 7 - Question diverses

Nombres de Conseillers :
En exercice : 09
Présents : 06
Pouvoirs : 02
Votants : 08

Date de la convocation
29.11.2018

Séance du
11.12.2018

Monsieur le Maire demande l'ajout en début de séance des points suivants,
- Révision de la Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructible

les élus acceptent

[1. Compte rendu du Conseil Communautaire de la CCRV du 28/09/2018 et 7 Décembre 2018](#)

[2. Délibération 2018-12-01 : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor](#)

Monsieur le Maire informe que Madame RASAMIMANANA Sylvie nous a envoyé ses indemnités de conseil et de budget pour l'année 2018,

soit : 268.81 €

Le Maire demande l'accord pour verser ces indemnités en totalité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de verser ces indemnités 2018 en totalité à Mme RASAMIMANANA Sylvie

[3. Service des Eaux](#)

[Délibération 2018-12-02 : Amortissements factures Groupe Moniteur et Cap Régie de 2016](#)

Monsieur le maire informe que les factures Groupe Moniteur de 456.00 € et Cap Régie de 317.33 € de 2016 concernant les annonces de marché pour la concession de l'eau ont été enregistrées en investissement.

Vu que ces factures ne sont pas rattachées à des travaux, nous devons apurer ces études en les amortissant sur une durée maximale de 5 ans.

Monsieur le Maire demande d'amortir ces factures sur un an.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'amortir les factures Groupe Moniteur et Cap Régie de 2016 sur une période de un an

4. Délibération 2018-12-03 : Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire informe que la Taxe d'aménagement est arrivée à expiration le 31 Décembre 2017 et demande à ce qu'elle soit maintenue sur l'ensemble du territoire communal.

Le Taux actuel était de 3%, il demande de le maintenir pour trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de maintenir la taxe d'aménagement de 3% pour trois ans

5. Investissement AD'AP

Le Maire informe que 2019 est la dernière année pour la mise en conformité de l'AD'AP. Il demande au conseil l'autorisation pour faire les demandes de devis et subventions concernant les travaux pour la mairie, l'école et le foyer rural.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité que le Maire fasse toutes les démarches

6. Travaux conduite d'eau Rue du Sautoir

Le Maire informe que vu les changements de conditions (soit montant des travaux supérieur à 25.000 €), concernant les travaux de déplacement de la conduite d'eau Rue du Sautoir, il faut passer par un Bureau d'Etudes.

Il informe également que Beimo a déposé le bilan et donc la Société d'Etudes et de Contrôle de Travaux voirie et réseaux divers a repris le dossier et nous a transmis son devis

soit : 2.400 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de prendre le bureau d'étude SECT pour un montant de 2400.00 €

7 – Feux d'artifice 2019

Monsieur le Maire demande si nous commandons un feu d'artifice pour le 13 Juillet 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de reconduire le feu d'artifice le 13 Juillet 2019

8. Chemin Ruraux

Le Maire informe que suite au recensement des chemins ruraux et à la demande de l'association nous avons demandé un jeu de planches cadastrales à jour et la liste des voies communales.

Nous avons reçu le jeu de planches cadastrales.

Un prochain rendez-vous est prévu en Juin 2019 avec l'association des chemins ruraux pour recenser et faire l'inventaire de ces chemins sur notre commune à l'aide d'un GPS.

Ensuite le Conseil Municipal devra les valider.

9. Contrat d'entretien cloche et horloge et vérification de la protection contre la foudre de l'église

Le Maire indique qu'un devis concernant le contrat d'entretien de la cloche, l'horloge et la protection contre la foudre de l'église a été demandé à une nouvelle société, car nous ne sommes pas content des prestations de la société Bodet avec laquelle nous avons un contrat à ce jour

	Société PASCHAL	372.00 €
Contrat actuel	Société BODET	269.78 €

Devis de mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église
Société PASCHAL 14 569.93 €

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer de prestataire et signer le contrat annuel avec la société PASCHAL pour 372.00 €

10. Carte d'accès aux déchèteries

Le Maire informe qu'un nouveau système de carte est mis en place pour accéder aux déchèteries de Villers-Cotterêts et Ambleny. A partir de janvier 2019 et obligatoire au 1^{er} Juin 2019
La demande de cette carte peut se faire soit sur le site de la CCRV ou en Mairie

11. Diverses demandes de subvention

Le Maire informe qu'il a reçu plusieurs demandes de subvention des différents organismes

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
De ne pas donner de subvention**

12. Achat sono mobile

Le Maire informe que la sono mobile ne fonctionne plus, problème de micro.
Nous avons donc fait l'acquisition d'une nouvelle sono mobile
Soit : SONOVENTE 329.00 €

13. Plainte gendarmerie

Le Maire informe que la Gendarmerie de Villers-Cotterêts nous a indiqué qu'ils ont reçu une plainte de Mme LAFORGE pour dégradations commises dans sa culture de blé.
Selon un technicien de la coopérative agricole du produit phytosanitaire aurait été pulvérisé sur le blé.

14. Carrefour Market livraison à domicile

Le Maire informe que Carrefour Market de Villers-Cotterêts l'a contacté pour mettre en place un service de prise de commande à la mairie pour livraison à domicile.
Après s'être renseigné avec le Maire de Taillefontaine, nous ne pouvons mettre en place ce service.
La Mairie ne peut pas mettre à disposition un local public pour acte commercial et nous ne pouvons nous exposer à un problème de concurrence.

15. Destruction des nids de frelons asiatiques

Le Maire informe que la Préfecture nous a envoyé un nouveau protocole à respecter pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
Il faut contacter un cueilleur d'essaims dans la liste fourni par la Préfecture et c'est lui qui organisera la destruction.

15. Questions diverses

- La CCRV nous demande si nous prenons en charge la distribution du journal communautaire ou s'il la confit à la poste.
Le Conseil Municipal décide de laisser la distribution par la poste
- Nous avons reçu le dispositif de la viabilité hivernale du Département de l'Aisne
- Compte-rendu du Copil du site Natura 2000 « massif forestier de Retz »

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00

*Le Maire, le secrétaire, Les Conseillers Municipaux,
Fait le 11 Décembre 2018*